



Le P'tit Lurois

Edition spéciale

Le journal d'information de la mairie de Lury sur Arnon

Nous n'héritons pas la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants

(Antoine de Saint Exupéry)

Le constat

La consommation d'énergie électrique s'accroît d'année en année.

Afin de satisfaire cette demande croissante, les différentes filières de production sont:

Centrales nucléaires

Centrales thermiques charbon, gaz ou fuel

Centrales hydro électriques, hydroliennes, éoliennes,

solaires Centrales géothermiques, méthanisation

Les énergies carbonées sont génératrices de pollution, et contribuent à l'augmentation de la température de la terre .

Ce sont des énergies fossiles non renouvelables. Les

énergies propres et renouvelables sont celles utilisant la force de l'eau, du vent, la lumière du soleil.

Suite aux accords de PARIS, si nous voulons tenir l'objectif de limiter l'élévation de température à + 1,5 ° à l'horizon 2025, il faut absolument modifier nos comportements et utiliser des énergies propres, durables, renouvelables.

Si nous voulons léguer à nos enfants et aux générations futures une terre où ils pourront vivre sainement , il faut changer complètement notre mode de production d'énergie.

Pour avoir de l'énergie disponible, il faut la produire et développer les filières de production d'énergie sans carbone.

Le mot du maire



Chères Luroises, chers Lurois,

Le projet de construction d'un parc éolien est un sujet sensible et pas toujours fédérateur.

Le projet des Éoliennes de Lury-sur-Arnon suit le calendrier de la procédure qui se doit dans pareil cas, et verra en final sa validation ou non par les services préfectoraux.

J'ai souhaité rencontrer le promoteur pour discuter de ce projet.

J'ai obtenu un rendez-vous début avril 2021 avec mes adjoints et les responsables du projet.

Une demande de modification du parc a été faite notamment sur l'éloignement du parc des habitations, la sauvegarde du chêne...

En tant que votre représentante, je me dois, pour nous tous, de faire respecter les démarches administratives initiées en 2018, de m'assurer de la fiabilité du projet et de sa cohérence, de veiller à ce que l'enquête publique reçoive vos commentaires éclairés.

Je ne peux que vous encourager à prendre la mesure de cette enquête.

Je vous souhaite à toutes et tous de passer un bel été tout en prenant soin de vous.

Le point sur le projet éolien

Historique du projet de parc éolien de Lury-sur-Arnon

Septembre 2018 - Présentation de la société JPEE et d'une zone d'étude au conseil municipal de Lury-sur-Arnon

Année 2018 - Rencontres et accords des propriétaires et des exploitants agricoles

Décembre 2018- Etude environnementale (faune, flore, habitats)

Mars 2019 - Visite du chantier du parc éolien de Coulanges à Brinay par les élus de Lury (coulage des fondations)

Avril 2019 - Délibération des élus et signature de la promesse de convention de servitude par le maire

Mai 2019 - Lancement de l'étude paysagère et campagne de prises de vue

Septembre 2019 - Visite du chantier du parc éolien de Coulanges à Brinay par les élus de Lury (levage)

Décembre 2019 - Réalisation de l'étude acoustique

Février 2020 - Réception de l'état initial de l'environnement

Mars 2020 - Choix de l'implantation à 4 éoliennes et des modèles: V150 et N149

Mai 2020 - Distribution de la lettre d'information n°1 à la population

Printemps 2020 - Analyse des impacts et réflexion sur le séquençage des mesures ERC

Juillet 2020 - Présentation du projet à l'administration

Septembre 2020 - Inauguration du parc éolien de Coulanges à Brinay, visite du parc par les élus de la commune, sans opposition significative citoyenne

Octobre 2020 - Distribution de la lettre d'information n°2 à la population

Novembre 2020 - Conseil municipal et présentation des avancées

Mars 2021 - Dépôt du Dossier de demande d'autorisation environnementale

12 avril 2021- Demande de modification du projet par Madame le Maire et ses adjoints afin que la société JPEE envisage une situation plus acceptable pour les riverains, soulignant la promiscuité des éoliennes avec les habitations les plus proches

21 avril 2021- Réception de la demande de compléments par les services de l'état

Mai 2021- Analyse de faisabilité d'un nouveau projet de 3 éoliennes (implantation, accord des propriétaires, viabilité économique...)

15 juin 2021- Proposition d'un nouveau projet de 3 éoliennes : implantation, retombées financières adaptées

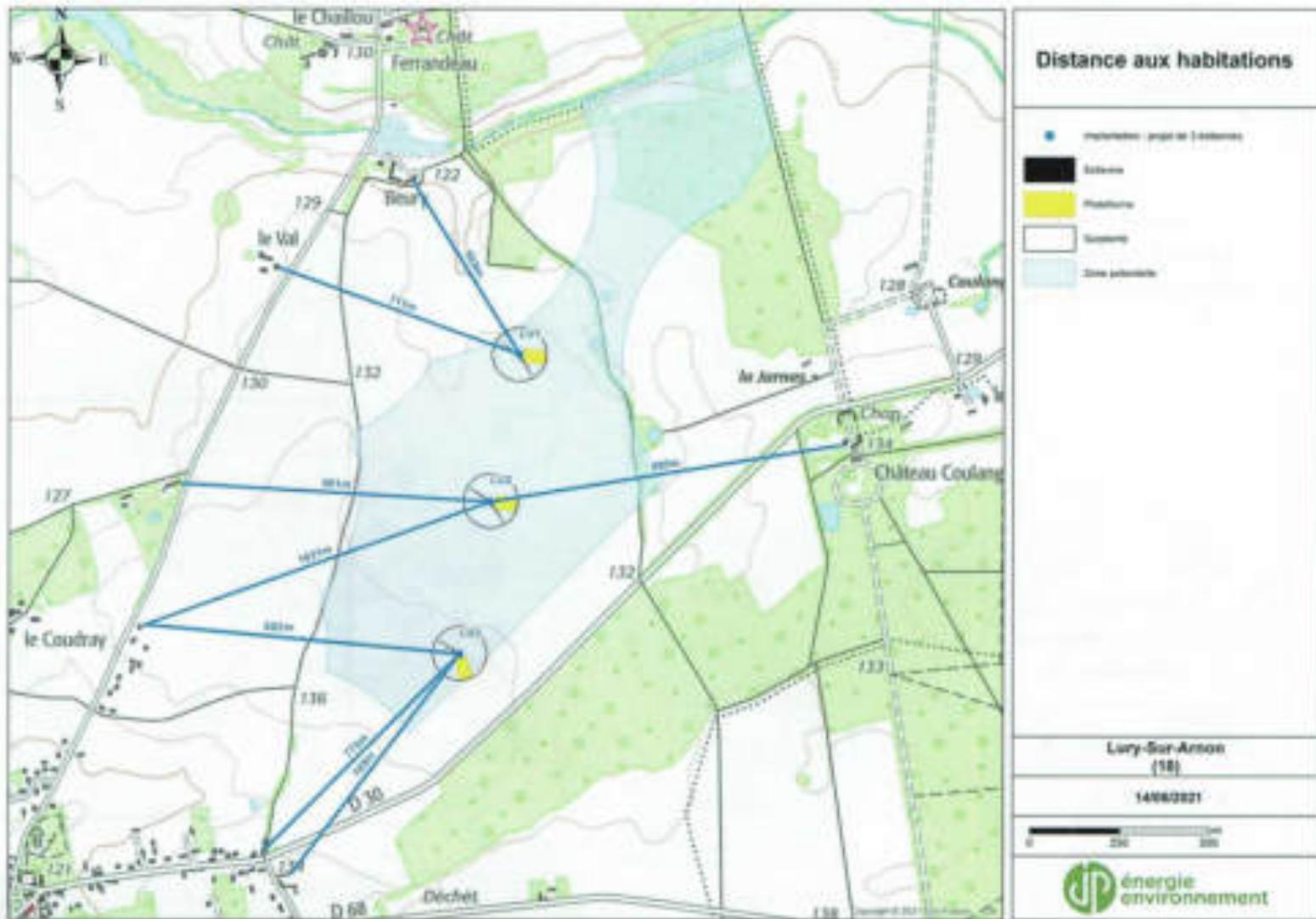
Eté/automne 2021- Mise à jour du dossier de demande d'autorisation environnementale et réponse aux compléments demandés par l'état

Septembre 2021- Permanence publique proposée par la société JPEE afin de répondre aux questions des citoyens

Printemps 2022- Enquête publique Le conseil municipal va devoir voter la nouvelle convention suite au changement de projet.

Le nouveau projet comportant trois éoliennes

La suppression d'une éolienne sur les quatre initialement prévues permet d'augmenter la distance par rapport aux maisons les plus proches



Les éoliennes

Nombre: 3

Puissance unitaire: 4.2 MW

Puissance totale: 12.6 MW

Diamètre rotor: 149 ou 150 m

Modèle: Nordex N149 ou

Vestas V150

Hauteur de la nacelle: 105 m

Les retombées économiques liées au projet

Simulation de la fiscalité annuelle pour 3 éoliennes de 4.2 MW

Soit un total de taxes engendré par an de **124 925 €**

		Collectivités		
		Lury-sur Arnon	CC Cœur de BERRY	Région et Département
Taxes	taxe foncière	3 077 €	739 €	4 141 €
	CFE		1 200 €	
	CVAE		4 968 €	13 780 €
	IFER	19 404 €	48 510 €	29 106 €
TOTAL		22 481 €	55 417 €	47 027 €

Simulation non contractuelle calculée sur la base des taux fiscaux de la commune de Lury-sur-Arnon

Retombées communales la première année	Lury-sur-Arnon
Fiscalité	22 481 €
Convention communale (3800 € par MW et par an)	47 880 €
Versement supplémentaire la première année 10000€/MW	126 000 €
Total	196 361 €

Ces retombées économiques, permettraient en particulier:

- de financer une partie de l'assainissement qui est une demande constante des Lurois augmentant ainsi leur patrimoine immobilier et permettre ainsi de répondre au défi écologique et environnemental, en particulier cesser de déverser dans l'Arnon divers effluents. Les déversements non contrôlés seront totalement interdits à partir de 2026
- Prendre des mesures énergétiques telles que l'isolation des bâtiments publics.....
- Permettre la rénovation des logements communaux en vue de leur location